

L'ONU et les femmes

Autor(en): **Comité jurassien contre l'adhésion de la Suisse à l'ONU**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Inform'elles : bulletin d'information du Bureau de la condition féminine de la République et Canton du Jura**

Band (Jahr): - **(1986-1987)**

Heft 15: **Les femmes et la vieillesse**

PDF erstellt am: **27.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-350094>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Unies, les femmes suisses réunies, demandent l'inscription du principe de l'égalité des droits entre hommes et femmes dans la Constitution fédérale et la création d'un organisme officiel chargé de promouvoir cette égalité. La commission fédérale pour les questions féminines est instituée en 1976, et le principe de l'égalité est adopté en 1981, à la suite d'une initiative lancée par les femmes.

La Convention des Nations Unies de 1979 sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes est considérée comme une véritable "Charte des droits de la femme". Elle vient d'être complétée à Nairobi, lors de la 3ème Conférence mondiale de la femme, par un document très important sur les stratégies d'avenir pour la promotion de la femme jusqu'à l'an 2000. Quelques propositions concrètes :

- Des mesures permettant de mieux concilier activités familiales et activités professionnelles (horaire flexible);
- des facilités en vue d'une meilleure réinsertion professionnelle;
- la promotion de l'emploi des femmes dans le domaine des nouvelles technologies;
- une répartition équilibrée des tâches familiales entre partenaires;
- une participation accrue des femmes dans les organes décisionnels politiques et économiques.

Ce document de référence est destiné à jouer un rôle capital au cours des années à venir.

Avec Madame Kopp, conseillère fédérale, nous savons bien que la politique féminine ne s'arrête pas aux frontières de la Suisse; les femmes de ce pays veulent participer à la construction de la société de demain, elles veulent participer aux travaux des Nations-Unies, seul endroit où tous les pays du monde se retrouvent pour préparer l'avenir. Elles diront OUI aux Nations-Unies.

Valentine Friedli
Co-présidente du Comité
d'action jurassien pour
l'entrée de la Suisse à l'ONU

L'ONU et les femmes

La question de savoir si l'adhésion de notre pays à l'ONU apporterait quelque avantage aux femmes doit se résoudre à 3 points de vue.

La situation des femmes en Suisse : L'égalité de droit entre hommes et femmes a été ancrée dans la Constitution fédérale en 1981, indépendamment de toute appartenance à l'ONU. Sur le plan juridique, cette égalité est opérée, chez nous, ou en voie de l'être; une adhésion à l'ONU n'aurait aucun effet particulier positif. L'égalité n'est plus maintenant qu'une question d'évolution des mœurs, évolution sur laquelle ni l'Etat ni les traités internationaux n'ont heureusement de pouvoir, du moins dans la mesure où ils respectent la liberté individuelle.

Une menace pour la liberté individuelle : L'ONU est certes à l'origine de textes dont le titre semble alléchant pour les femmes, telle, par exemple, la "Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes" de 1979. Il faut savoir que cette convention incite les gouvernements des Etats signataires à "prendre toutes les mesures appropriées pour modifier les schémas et modèles de comportement socio-culturel de l'homme et de la femme..., pour faire comprendre que la maternité est une fonction sociale..., assurer la sauvegarde de la fonction de reproduction etc.... On se rend compte qu'il n'y a, dans ces projets, aucune place pour la personne. Les femmes n'existent pas en tant qu'individus, elles existent en tant que globalité à façonner. C'est très inquiétant. Mais cela s'explique par l'utilisation des femmes en politique.

L'utilisation des femmes en politique : Les femmes en tant que globalité, groupe homogène de population, sont généralement "utilisées" à des fins politiques par ceux qui s'adressent à elles, sans le moindre intérêt réel pour leur liberté nippour leur émancipation. L'assemblée

générale de l'ONU - où nous entrerions si nous adhérions à la Charte - est un groupement politique composé en majorité d'hommes qui voient dans "les femmes" le moyen de faire avancer leur conception politique du monde. Nous en voulons pour preuve l'art. 82 du "plan mondial d'action pour l'amélioration de la condition de la femme", chapeauté par l'ONU; selon cet article, "les femmes du monde entier devraient apporter leur soutien aux femmes et au peuple palestiniens...".

Les exemples de menace pour la liberté individuelle et d'utilisation des femmes à des fins politiques sans aucune préoccupation pour la liberté réelle des femmes pourraient être multipliés. Mais les quelques remarques qui précèdent permettent d'affirmer que l'adhésion de notre pays à l'ONU (à la Charte) n'aurait aucun effet positif pour les femmes; elle risquerait au mieux de faire entrer notre pays dans le grand jeu de l'utilisation systématique des femmes à des fins politiques bien éloignées de notre idéal de liberté, de paix et de solidarité.

Comité jurassien contre
l'adhésion de la Suisse à l'ONU

* * * * *



La Rubrique du Centre de liaison

Dès la création du Centre de liaison, ses responsables proposèrent de faire plus ample connaissance avec chaque association-membre. Dans Inform'elles no 14, nous découvrons le ZONTA. Aujourd'hui, se présente ci-dessous

Le Syndicat des Enseignants jurassiens (SEJ)

Vu de l'extérieur, il n'est pas aisé d'en comprendre le fonctionnement ! Les enseignants primaires, secondaires, en économie familiale, sans place, etc., ont chacun leur association avec un comité propre. Les sections (Ajoie, Franches-Montagnes et Delémont) ont aussi un comité, représentatif des associations. Chaque association et chaque section envoie ses délégué-e-s à l'assemblée. Et... pour coordonner, diriger tout cela, un comité central, composé de 9 membres dont Hugues Plomb, président et René Bilat, secrétaire permanent. Ajoutons encore diverses commissions chargées d'étudier un problème spécifique : Education permanente, gestion du Fonds de solidarité, etc...

Les objectifs principaux du SEJ sont la défense des intérêts de ses membres et le développement des méthodes pédagogiques.

Le programme d'activités d'un syndicat qui regroupe plus de 90 % des enseignants jurassiens est toujours très chargé. De plus, les responsables savent, par expérience, que des impondérables peuvent à tout moment leur imposer des tâches imprévisibles. En 1985, le Comité central a dû, notamment, se préoccuper :

- du maintien de l'emploi;
- de l'avenir des zones rurales;
- de la réforme des structures;
- de l'action Solidarité;
- de la préparation d'une journée chorale.